Association Ranimons la cascade !

C/° M. Bernard Gauvain
rue du Bourg
12 330 Salles-la-Source
www.ranimons-la-cascade.fr
b.gauvain@orange.fr
Tél : 06 84 32 99 79

Salles-la-Source, le 12 novembre 2014

226 adhérents, 917 signataires pétition
153 « j'aime » sur Facebook
LR avec AR

Vos références : PDR/SCP/BEAR/C038255

Monsieur François Hollande
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Par une lettre ouverte qui vous a été adressée le 19 mai 2014, à l'occasion de votre venue à Rodez pour l'inauguration du musée Soulages, nous vous avons informé de la situation de **grave injustice** que vit notre village de Salles-la-Source. Son site exceptionnel est gravement défiguré par l'assèchement de la cascade qui en est le joyau. En cause : une microcentrale hydroélectrique privée, d'un rendement énergétique insignifiant, contre laquelle se bat la population à travers notre association depuis près de quatre ans et demi. Notre action d'intérêt public se heurte sans cesse hélas, à des complicités jusque dans l'Administration.

Ayant épuisé jusqu'au plus haut niveau toutes les solutions de dialogue et de concertation en notre pouvoir, nous faisions appel à vous, en tant que **garant de la légalité républicaine de notre Pays.**

Nous vous avions sollicité pour que soit ouverte **une enquête**, totalement **indépendante** des représentants tant locaux que nationaux des Administration de tutelle concernées, en vue de faire enfin la lumière sur cette affaire de Salles-la-Source.

Par un courrier du 27 mai 2014, vous vous êtes engagé à demander **un point complet** auprès du **Préfet de l'Aveyron**. Six mois ont passé et nous nous étonnons de ne pas avoir de retour sur cette enquête ni de réaction de votre part sur les éléments graves que nous vous avions signalés. Mais au fond, comment un point réalisé seulement **avec les services incriminés** peut-il sincèrement tenir lieu d'enquête **indépendante** ? Si telle était la procédure, le résultat ne ferait aucun doute à nos yeux : il ne ferait qu'entériner ce qui est un vrai déni de justice et de démocratie !

Vous avez confirmé cette demande d'un point complet également auprès de **Monsieur Jean Milési, vice-président du Conseil Général de l'Aveyron,** le 3 juin 2014 (Ref : PDR/SCP/BEAR/B098672) ainsi qu'auprès de **la députée de l'Aveyron, Madame Marie-Lou Marcel,** le 25 juin 2014 (Ref : PDR/SCP/BEAR/A033469)

Ces deux courriers d'élus n'ont, à notre connaissance, reçu **aucun retour** les informant des résultats de votre enquête.

Sauf à tolérer les irrégularités graves, que nous dénonçons, comme **des méthodes normales de gouvernance,** nous ne comprendrions pas une absence de **réaction aussi vigoureuse que rapide** de votre part.

Pour rappel, **nous relevons aujourd'hui de très nombreuses irrégularités** dans ce dossier. Pour n'en citer que quelques unes : exploitation de l'énergie sans titre depuis 2006 ; absence de retour des biens à l'État depuis cette date ; absence de mise en concurrence de l'installation pour un éventuel renouvellement ; reconnaissance de droits fondés en titre (censés dater d'avant la Révolution) alors qu'il s'agit d'une installation entièrement nouvelle de 1930 ; refus de l'État de communiquer de nombreuses pièces du dossier ayant nécessité cinq recours devant la CADA et deux recours devant des Tribunaux Administratifs ; condamnation du ministère de l'Environnement dans un de ces recours ; dépôt de bilans comptables totalement erronés dont toutes les erreurs sont au profit de l'exploitant et absence des réaction des services de l'État pourtant alertés depuis plus de deux ans ; soupçon très élevé de travail dissimulé et de fraude fiscale ; soupçons sur la sortie de redressement judiciaire de l'entreprise en 2008, malgré de tels bilans ; convention modifiant en secret les conditions de la fin de la concession, bien que celle-ci soit achevée, signée entre l'État et l'exploitant en 2006 et dissimulée jusqu'en 2012...

Nous nous étonnons par ailleurs que **l'État ne réponde pas** aux recours déposés par notre association devant le Tribunal Administratif.

Enfin, concernant **la condamnation du Ministère de l'Environnement** citée plus haut, nous avons dû attendre neuf mois pour qu'enfin le Ministère reconnaisse qu'il était incapable de fournir les copies conformes des originaux des documents demandés, sans s'interroger sur ces disparitions ? Cette attitude laisse **de très sérieux doutes sur leur authenticité,** à moins qu'il ne s'agisse, comme beaucoup le pensent désormais, de **faux en écriture...**

Souhaitant que l'alerte que nous lançons à nouveau soit cette fois-ci entendue et prise au sérieux, nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et nous vous prions bien respectueusement d'agréer l'expression de nos salutations républicaines.

Pour le conseil d'administration,

Le président, Bernard Gauvain